

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

16 septembre 2019

Rapport sur les conditions de mise en œuvre du retrait obligatoire et l'expertise indépendante dans le cadre des offres publiques

Ce rapport contient le résultat des réflexions menées par un groupe de travail, présidé par Messieurs Thierry Philipponnat et Patrick Suet, membres du Collège de l'AMF, sur les pistes d'amélioration de la réglementation s'agissant des conditions de mise en œuvre du retrait obligatoire et l'expertise indépendante en cas d'offre publique. Le groupe de travail préconise de renforcer la protection des actionnaires minoritaires et de mieux garantir l'indépendance et la transparence de l'expertise indépendante.

 Télécharger le contenu

Mots clés

PLACEMENTS COLLECTIFS

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS





ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

07 novembre 2025

Observatoire de l'épargne



DOSSIER

GESTION D'ACTIFS

22 octobre 2025

La directive AIFM 2



SUPPORT ÉVÉNEMENT

GESTION D'ACTIFS

16 octobre 2025

Webinaire -
Présentation du régime de garantie des services des sociétés de gestion



Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02